

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026**

DELIBERATION 2026-09-107

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2026 - DECISION MODIFICATIVE N°4

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 17 septembre 2026

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Étaient présents : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Pierre GRANDJEAN, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Lauriane CHATRY à Eliane PICART
Abdourahim DIALLO à Céline SENECHAL
Adrien CONNAN à Ingrid MORVAN

Monsieur Eric LEFEUVRE a été nommé secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL 2026 – DECISION MODIFICATIVE N°4

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2026-02-16 du 11 février 2026 relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2026,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la ville,

Vu la délibération n°2026-04-59 du 29 avril 2026 relative à l'adoption de la décision modificative n°1,

Vu la décision n°2026-07-50 du 9 juillet 2026 autorisant le virement de crédits n°2,

Vu la décision n°2026-09-60 du 7 septembre 2026 autorisant le virement de crédits n°3,

Considérant la nécessité de procéder à des modifications telles que figurant dans le tableau pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget général,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modification n°4 du budget principal 2026.

PJ : Décision modificative n°4

Avis de la commission plénière : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

7 abstentions (Mesdames et Messieurs Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 23 SEPTEMBRE 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Eric LEFEUVRE

